



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Assemblée générale de l'ACF

Fribourg, le 13 novembre 2021

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Monsieur le Président,
Madame la Directrice,
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame, Messieurs les représentants du Conseil d'Etat, chers collègues,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales,

J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors de l'assemblée constitutive de juin dernier : la crise que nous traversons nous a rappelé à quel point la proximité des autorités et de la population était fondamentale pour assurer le fonctionnement de notre société et garantir sa résilience. Le COVID a aussi été une piqure de rappel, sans jeu de mot : les décisions que nous prenons, au niveau cantonal comme au niveau communal, contribuent à façonner une société forte et unie face à l'adversité.

Un bâtiment scolaire, un plan climat, la réfection d'une route, la sécurisation du chemin de l'école, des tarifs abordables pour la crèche, un investissement pour agrandir l'EMS, toutes ces décisions que vous prenez chaque semaine renforce la communauté et font la différence.

Ich danke dem FGV für sein Engagement während der Krise. Ihr Verband, und ganz besonders Ihre Direktorin, hat sich unerlässlich eingesetzt. Nicht nur, um den Gemeinden zu helfen, diese noch nie da gewesene Situation zu meistern, sondern ganz allgemein, um sicherzustellen, dass unerlässliche Dienstleistungen weiterhin nahe bei den Menschen erbracht werden konnten.

L'ACF et le Conseil d'Etat ne sont pas toujours d'accord et il faut avouer que chaque Direction attend toujours avec une petite appréhension la prise de position de votre association sur tel ou tel projet sensible. A nos niveaux respectifs, nous n'avons pas toujours les mêmes priorités, ni, parfois, les mêmes intérêts à courts termes. Mais nous partageons toutes et tous le même objectif et les mêmes valeurs : servir la population au mieux. Notre collaboration est donc essentielle. Je pense même que nos divergences ponctuelles sont précieuses, car elles nous incitent à toujours chercher la meilleure solution pour tous. Les meilleures idées jaillissent de la discussion, du débat et de la confrontation des points de vue. Cette discussion exige une relation de confiance, longue et difficile à construire, et malheureusement toujours très fragile. Je suis heureux de constater que cette confiance a survécu à plusieurs dossiers très « chauds » ces dernières années, comme la réforme fiscale, la caisse de pension ou le désenchevêtrement des tâches (DETTEC), bientôt sous toit. Der Staatsrat ist erfreut, dass Anfang Sommer die Vereinbarung DIGI FR unterzeichnet wurde.

Die Diskussionen für diese Vereinbarung zur Zusammenarbeit im Bereich der Digitalisierung öffentlicher Leistungen wurden 2018 aufgenommen. Sie konkretisiert den Willen, gemeinsam für das Wohl der Bürgerinnen und Bürger in unserem Kanton zu handeln. Die Digitalisierung unserer Gesellschaft ist eine grosse Herausforderung und wird dazu führen, dass die öffentlichen Dienste überall angepasst werden müssen. Jüngste Beispiele in bestimmten Gemeinden unserer Nachbarkantone zeigen, dass der Umgang mit der Digitalisierung sehr ernst genommen werden muss. Der Weg ist noch weit, aber die Vereinbarung DIGI FR ist der Startpunkt einer innovativen Herangehensweise, die die Freiburgerinnen und Freiburger ins Zentrum der Überlegungen stellt und die Kräfte bündelt, um die Effizienz zu steigern.

Cet esprit de collaboration et de confiance sera essentiel dans les mois et les années à venir. La législature qui a commencé il y a quelques mois pour vous, et qui débutera dans quelques semaines pour certains d'entre nous, sera déterminante. Vous le savez, le Conseil d'Etat s'est notamment engagé à réviser entièrement la loi sur les communes. L'objectif est d'aller bien au-delà du toilettage, pour donner un cadre moderne, et flexible, aux communes fribourgeoises de demain. Dans ce dossier, comme dans bien d'autres, une collaboration étroite entre l'Etat et l'ACF sera indispensable. Nous devons pouvoir aborder toutes les questions, même les plus sensibles.

Les communes fribourgeoises ont déjà connu ces dernières décennies une véritable révolution avec les dizaines de fusions de communes réussies. Ce succès exceptionnel ne doit toutefois pas cacher une réalité moins réjouissante. Les disparités entre communes n'ont pas diminué autant que l'on pouvait l'espérer. Il y a vingt ans, la commune la moins peuplée de notre canton comptait 680 fois moins d'habitants que la plus peuplée. Aujourd'hui, la différence reste de 530 fois moins d'habitants. En parallèle, la tâche des autorités communales ne s'est pas simplifiée. Le cadre juridique, fédéral ou cantonal, est devenu toujours plus complexe. La population parfois plus exigeante. Et les territoires de vie des Fribourgeoises et des Fribourgeois se sont développés très au-delà des frontières communales. Dans cette situation, les disparités en termes de population ont de plus en plus de conséquences sur la capacité même des communes à peser réellement sur la vie quotidienne de leur population. D'avantage de communes disposent aujourd'hui d'administrations professionnelles et spécialisées. Elles sont ainsi en mesure d'assumer des tâches complexes, là où d'autres doivent recourir à des experts externes, souvent coûteux, ou dépendre d'un soutien constant des services d'autres collectivités, comme l'Etat ou les grandes communes, en particulier des préfectures. L'Etat et ses services sont naturellement à disposition des communes pour les aider dans leurs missions. Mais lorsque l'accomplissement de certaines tâches dépend de ces soutiens, on peut raisonnablement se demander ce qui demeure de l'autonomie communale.

Unter diesen Umständen lässt es sich, wie bereits gesagt, immer schwerer akzeptieren, dass die freiburgische Gesetzgebung einheitlich für alle Gemeinden gilt, unabhängig von ihren eigenen Kompetenzen. Die Gemeinden, die dies wünschen, und die Mittel haben, müssen sich auf einen flexiblen Rahmen stützen können, in dem sie die beste Funktionsweise für sich finden und ihre Autonomie entwickeln können. In einigen Bereichen ist das bereits der Fall. Denken Sie zum Beispiel an die Ordnungsbussen, die einige Gemeinden bereits verhängen. Es ist Zeit, sich zu wagen, diese Art von Übertragung an die Gemeinden, welche die Kompetenzen dazu haben, auszuweiten.

Une autre solution réside sans doute dans les associations de communes, qui se sont imposées dans la paysage institutionnel fribourgeois depuis une vingtaine d'années. Ces formes de collaboration entre communes sont devenues tellement courantes que notre canton comptera sans doute dans quelques années plus d'associations que de communes !

Ce phénomène a deux causes : d'une part la législation cantonale, qui impose de plus en plus régulièrement aux communes de collaborer pour accomplir une tâche, et d'autre part la volonté des communes elles-mêmes qui constatent qu'ensemble, elles pourront fournir à leur population des prestations de meilleure qualité à un meilleur prix. Mais le succès de ces collaborations rend de plus en plus évident leurs limites. Charges liées, sentiment de perte de contrôle, manque de coordination entre domaines, difficultés à maîtriser les coûts.

Le fonctionnement, la gouvernance et les compétences des associations de communes atteignent un point critique. Un exemple : en 15 ans, la part des charges liées dues aux associations dans les budgets communaux a augmenté de 50%, alors que les charges liées cantonales n'ont augmenté que de 6% durant la même période. Aujourd'hui, 40% de vos budgets sont constitués de charges liées, dont un tiers à une moitié vient des associations de communes ! Il faut donc aborder de front ces problématiques. Il y a quelques semaines, un groupe de travail, comprenant des représentants de l'ACF, a transmis à ma Direction un rapport sur ces questions. J'entends le soumettre tout prochainement au Conseil d'Etat, afin que la nouvelle législature cantonale marque une nouvelle étape vers une modification en profondeur de nos institutions régionales et locales.

Doch bei all diesen Projekten soll nicht vergessen gehen, welche Arbeit Sie tagtäglich im Dienste der Bevölkerung leisten. Da ich selbst diese Funktion ausüben durfte, kann ich bestätigen, dass es eines der schönsten Ämter in unserem demokratischen System ist, aber auch eines der anspruchsvollsten. Die Nähe zur Bevölkerung ist ein Pfeiler unserer Gesellschaft, doch sie kann manchmal auch eine schwere Belastung sein. In der vergangenen Gemeindelegislatur sind 250 Gemeinderätinnen und Gemeinderäte während der Amtszeit zurückgetreten. Das sind 25 Prozent! Diese Tendenz hat die ILFD, den FGV und die Oberamtmänner 2019 dazu bewogen, verschiedene Massnahmen zur Unterstützung anzubieten, darunter ein Mentoring, Ausbildungen und eine Sensibilisierungskampagne.

Dans ce cadre de ces mesures de soutien, le SCom a étoffé les statistiques à disposition afin que nous ayons une vue détaillée de la situation, et puissions ensemble réagir si nécessaire. Ces statistiques prendront toute leur valeur dans les années à venir, lorsqu'elles permettront d'analyser certaines tendances sur le long terme. Elles livrent toutefois aujourd'hui déjà des informations intéressantes, qui témoignent de la vie de nos communes fribourgeoises. Je peux ainsi vous dire que l'âge moyen des conseillers communaux est de 50 ans, 48 ans pour les femmes. Nos communes comptent en outre 14 conseillères et conseillers communaux de nationalité étrangère. Autre chiffre intéressant, et qui n'est pas anodin : depuis l'année passée, les communes fribourgeoises comptent plus de conseillères et conseillers généraux que de conseillères et conseillers communaux.

Derrière ces statistiques se cachent bien sûr des réalités très différentes, mais une seule et même passion pour l'intérêt général et le bien-être de toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois. Pour cet engagement dans le premier pilier de notre démocratie, je vous adresse, Mesdames, Messieurs les représentants des autorités communales les sincères remerciements du Conseil d'Etat et vous souhaitent une très belle suite d'assemblée !